



L'ex communauté de communes de Maizières avait mis en place une politique de création des logements seniors. Rives de Moselle continue ce travail engagé en 2007.

Face au constat d'un chaînon manquant entre l'habitation des seniors, souvent inadaptée aux contraintes du vieillissement, et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, la communauté de communes de Maizières-lès-Metz – aujourd'hui Rives de Moselle –, a initié la politique de création des logements seniors en 2007. Il s'agissait, face à l'expression de besoins qui remontaient des communes, de proposer une alternative au placement pour des seniors qui ont encore une certaine autonomie, mais qui ne peuvent rester seuls dans leur maison.

Partenariat entre les villes et l'interco'

L'action communautaire a été élaborée en commission de travail, en partenariat étroit avec les communes, qui ont accepté, à l'époque, le principe de l'apport gracieux du terrain et la prise en charge de la viabilisation, ainsi que des espaces verts.

2009-2013 : trente-six logements créés...

Ainsi, en 2009, la première réalisation est sortie de terre : La Résidence de l'Arche, à Ennery, composée de six logements seniors. En 2012, c'était au tour des huit logements de Plesnois, des quatre de Norroy-le-Veneur et les dix de Fèves. En 2013, huit logements ont été créés à Argancy, puis quatre pavillons à Chailly-lès-Ennery.

+ Neuf à Ay-sur-Moselle

À la maison Valentin d'Ay-sur-Moselle, neuf logements ont été inaugurés par les Rives de Moselle. Marcel Jacques, vice-président et Catherine Lapoirie, maire d'Ay et vice-présidente de la communauté de communes, ont mis symboliquement en place la boule de cuivre de la rampe d'escalier dans ce nouvel espace de vie.

Le bâtiment abrite aussi la bibliothèque municipale et la salle du club du 3e âge. L'immense parc verdoyant de la propriété, restaurée tout en gardant son cachet (cheminées, escaliers, boiseries...), fera le bonheur des occupants.

1 120 000 € TTC

La demeure a été restaurée par le groupement de maîtrise d'œuvre Girard Hipolite Architectes, ainsi que par quinze entreprises. Coût de l'opération : 1 120 000 € TTC. Le financement par emprunt est de 540 000 € (annuité de 23 381 €), le reste de 52 % sur des fonds propres.

Le montant des loyers est de 6,70 € le m² par mois pour les huit PLUS et de 5,50 € le m² par mois pour le PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration).

La mise en location aura lieu le 1er novembre.